Acte mis en ligne le : 19/05/2025

Nantes Métropole

Département Ressources Humaines **Décision n° 2025-403**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de planification urbaine coordinateur Plan Local d'Urbanisme métropolitain au département urbanisme et habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu', un emploi de chargé de planification urbaine coordinateur Plan Local d'Urbanisme métropolitain, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- organiser la coordination générale des évolutions du Plan Local d'Urbanisme, notamment sur son volet réglementaire en lien avec les directions de la Métropole et les communes,
- contribuer à l'aide à la décision et aux arbitrages politiques
- participer à la préparation et l'animation des instances de pilotage des évolutions du PLUm
- coordonner la production des pièces modifiées et contribuer à l'organisation des concertations
- piloter des études thématiques de portée métropolitaine, en régie ou externalisées
- assurer une veille stratégique pour anticiper les transitions à étudier et intégrer dans le PLUm
- produire des évaluations et bilans d'application du PLUm
- contribuer à la coordination et la mise en cohérence métropolitaine des différents travaux territoriaux, en étant notamment référent sur le règlement écrit du PLUm pour les agents du service et tous les agents participant aux évolutions du document d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20250414-2025_403DEC-AU
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de planification urbaine coordinateur Plan Local d'Urbanisme métropolitain au département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 14 AVR. 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

19 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20250414-2025_403DEC-AU
Date de télétransmission : 19/05/2025
Date de réception préfecture : 19/05/2025